

Note de recommandation – Promotion des métiers de la navigation intérieure

1. Introduction

Située à Huy, l'École de batellerie constitue la seule institution en Fédération Wallonie-Bruxelles à proposer des formations spécialisées en navigation intérieure. Elle forme aux métiers essentiels du secteur fluvial, notamment ceux de conducteur (ou capitaine/batelier), timonier, maître matelot, matelot, matelot léger et homme de pont. En plus des compétences liées à ces fonctions, le conducteur doit maîtriser la navigation au radar, les eaux intérieures maritimes, et le transport de passagers et de marchandises.

Face au vieillissement généralisé des équipages et à l'absence de relève suffisante, le secteur de la navigation intérieure connaît une pénurie critique de main-d'œuvre qualifiée. Malgré des salaires attractifs, cette filière peine à attirer de nouveaux talents. À l'échelle européenne, le déficit est estimé à 20.000 postes non pourvus d'ici 2030.

Les métiers de la navigation intérieure restent peu connus du grand public et des personnes en recherche de formation ou d'emploi. Ils véhiculent en outre une image dépassée : souvent perçus comme transmis de génération en génération, pénibles, genrés, avec des conditions de travail et une vie à bord jugées contraignantes. Or, le secteur connaît des avancées technologiques importantes. Par exemple, les barges de petit gabarit équipées de grues facilitent les livraisons locales, et la navigation automatisée permet un pilotage à distance de plusieurs bateaux à la fois. Ces innovations améliorent les conditions de travail et offrent des horaires fixes (9 h à 17 h), permettant aux professionnels de rentrer chez eux chaque soir.

C'est dans ce contexte que le SWITCH a porté, en collaboration avec le CEFA, l'IPEFA, la Cité des Métiers de Liège et le Carrefour des Métiers de Huy, le projet ProMetNav¹ visant à améliorer la visibilité et l'attractivité des métiers de la batellerie.

Outre la réalisation de capsules vidéo, de teasers "réseaux sociaux" et de deux campagnes de communication dédiés aux jeunes dès 15 ans ainsi que leurs parents et aux personnes en reconversion professionnelle, le projet a permis de travailler à la schématisation du parcours de qualification et à la formulation de recommandations à destination des parties prenantes.

¹ PROMotion des MÉTiers de la NAVigation Intérieure

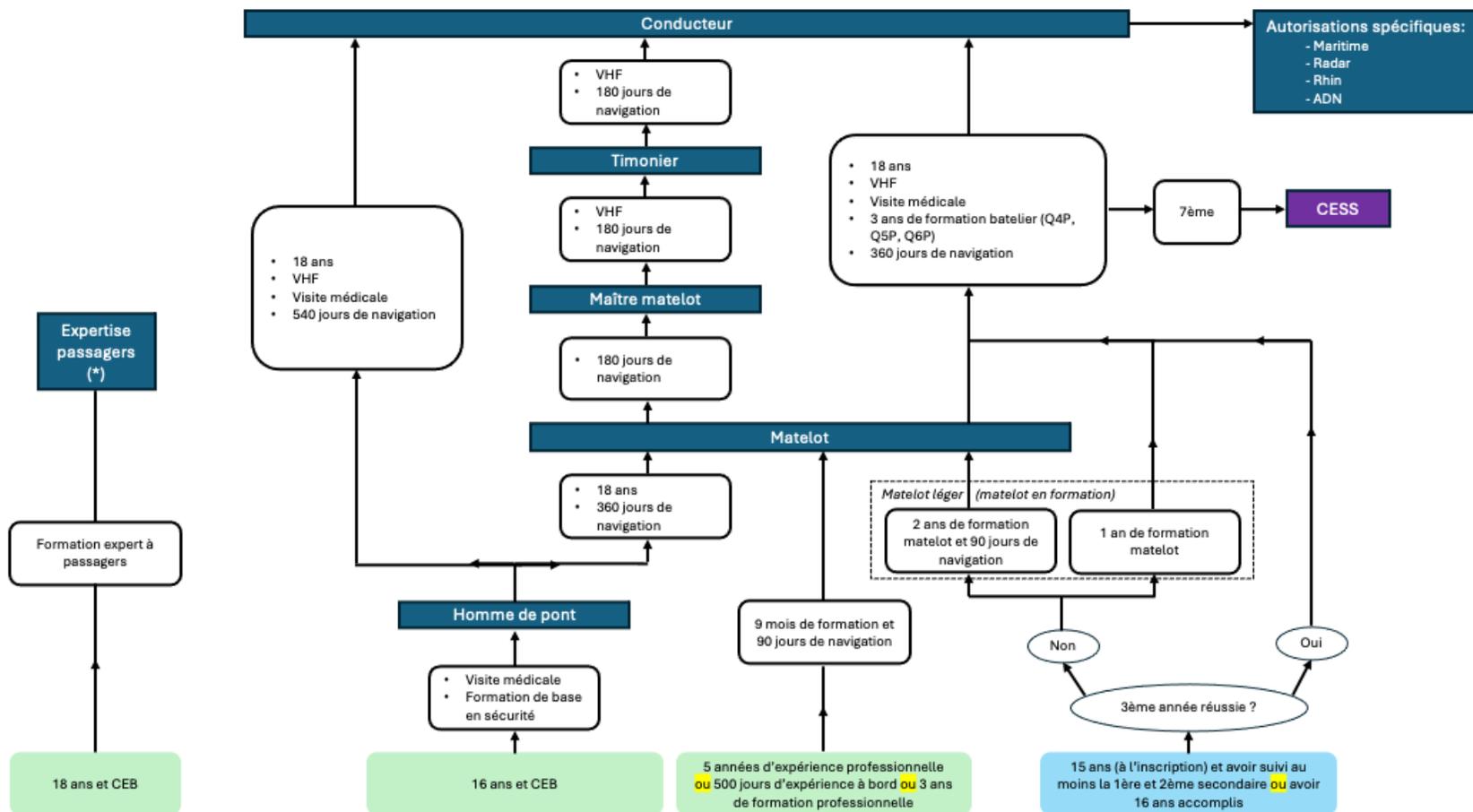
2. Parcours de qualification

Légende : Formation IPEFA Formation CEFA Qualification

Formation IPEFA Formation CEFA

Qualification Qualification

(*) Également acquise durant la formation au CEFA



3. Recommandations

Métiers en pénurie et recrutement

Depuis juin 2024, le métier de matelot est reconnu comme fonction en pénurie par le Forem. Cependant, cela est insuffisant alors que le terrain fait état d'un besoin urgent pour d'autres fonctions clés telles que batelier (conducteur), timonier et maître-matelot, qui ne sont pas encore prises en compte.

Le principal frein réside dans le mode de fonctionnement du Forem qui repose sur la remontée d'offres par les employeurs. Or, dans le secteur, le recrutement se fait principalement via Facebook et le bouche-à-oreille, et rarement par les canaux officiels. Il en résulte que très peu d'offres passent par le Forem qui, en l'absence de données suffisantes, ne peut objectiver la pénurie d'une fonction. Il est noté que les grands armements ont des pages sur Carriere.be ou dans des journaux comme Scheepvaartkrant ou Binnenvaartkrant.

Il est recommandé de simplifier la démarche administrative permettant aux bateliers de publier une offre via le Forem. Il pourrait également être envisagé de donner la possibilité aux bateliers de transmettre leurs offres via la Fédération de la Batellerie Wallonne, qui les centraliserait avant de les relayer au Forem. Enfin, le Forem pourrait mieux évaluer la pénurie en s'appuyant sur les offres d'emploi déjà publiées sur le VDAB.

Actions de communication

Le projet ProMetNav a démontré un impact significatif en matière de sensibilisation, avec des retombées concrètes observées dans la demande de formation. Afin de pérenniser cet effet, il est recommandé d'organiser chaque année des campagnes de communication, en partenariat avec des acteurs comme la Cité des Métiers. Les supports vidéo existants ainsi que la structure des campagnes réalisées dans le projet peuvent être réutilisés à moindre coût.

Par ailleurs, il est essentiel d'intégrer davantage la logistique fluviale dans les cours de logistique au sens large, afin d'accroître la visibilité de cette filière et de diversifier les représentations des métiers du transport, souvent centrées sur la route.

Enfin, la présence systématique à des salons d'orientation, tels que le SIEP, doit être renforcée. Ces événements constituent des occasions stratégiques pour toucher directement les jeunes, les personnes en reconversion, ainsi que leurs familles, et valoriser les perspectives professionnelles offertes par le secteur de la navigation intérieure.

Programmes de formation : qualification de matelot

Afin de renforcer l'attractivité et la cohérence du parcours de formation aux métiers de la navigation intérieure, il est recommandé que la qualification de matelot soit systématiquement reconnue pour tout élève engagé dans la formation de batelier, même s'il ne passe pas par les deux années du cursus "matelot".

Actuellement, seuls les élèves ayant accompli deux années dans le parcours matelot et ayant justifié 90 jours de navigation peuvent obtenir cette qualification intermédiaire. En revanche, ceux qui intègrent directement la formation de batelier à partir de la 4e année n'en bénéficient pas, même après trois années de formation et de navigation.

Il est recommandé de modifier l'arrêté ministériel afin d'y intégrer les dispositions suivantes :

- Pour un élève ayant suivi et réussi une année de formation matelot et la 4e année de formation de batelier (Q4P), la fonction de matelot serait délivrée à l'issue de ces deux années, à condition d'avoir réalisé 90 jours de navigation.
- Pour un élève suivant uniquement une formation de batelier sur 3 années (Q4P, Q5P, Q6P), la fonction de matelot serait délivrée au terme d'une 5e année réussie, à condition également d'avoir complété les 90 jours de navigation requis.

Cette adaptation offrirait plusieurs avantages :

- Rendre les formations plus attractives, en introduisant une qualification intermédiaire officielle dans le parcours.
- Valoriser le parcours en cas d'interruption ou de réorientation, renforçant l'employabilité de l'élève.
- Faciliter la constitution d'équipages conformes aux exigences réglementaires grâce à l'attribution d'une fonction reconnue.

Par ailleurs, il est recommandé que cette disposition puisse être appliquée rétroactivement, afin que les élèves actuellement en formation puissent également en bénéficier.

Programmes de formation : qualification de conducteur

Actuellement, un élève entrant à 15 ans en formation au CEFA, souhaitant obtenir sa qualification de matelot puis celle de conducteur, doit suivre deux années de formation de matelot, puis trois années de formation de batelier, soit un total de cinq années avant d'accéder à la qualification de conducteur. Ce parcours apparaît trop long en comparaison avec celui proposé à l'IPEFA, où un apprenant peut obtenir la même qualification en moins de temps (formation en sécurité → homme de pont → 540 jours de navigation → obtention du diplôme dès 18 ans).

Il est donc recommandé de ramener à deux ans la durée de la formation de batelier pour les élèves ayant déjà suivi deux années de formation de matelot. Cette adaptation rendrait le parcours plus équilibré et attractif, tout en maintenant un niveau de compétence conforme aux exigences du métier.

Programmes de formation : Autorisations spécifiques

L'IPEFA permet aux apprenants d'obtenir des autorisations spécifiques dont la formation de base en sécurité, qui donne accès à la qualification d'homme de pont et au livret de service, ainsi que l'expertise en transport de passagers, toutes deux actuellement organisées. Les autres formations telles que la mention maritime et l'autorisation spécifique radar ne sont pas encore proposées.

Il est recommandé de pérenniser l'organisation régulière des modules actuellement dispensés, et de mettre en place les autres modules afin d'assurer un programme de formation complet, cohérent et accessible aux futurs professionnels.

Différences régionales

Plusieurs difficultés sont observées lors de l'organisation de stages impliquant une autre Région :

- Il n'est officiellement pas autorisé de placer un élève sur un bateau appartenant à un batelier flamand, car l'entreprise formatrice doit normalement être située en Wallonie.
- Il faut jusqu'à trois mois pour faire reconnaître une entreprise formatrice située dans l'autre Région.
- La formation des maîtres de stage est obligatoire en Flandre, mais seulement recommandée en Wallonie, créant un déséquilibre.
- Un batelier francophone avec un bateau enregistré en Flandre doit suivre une formation en néerlandais s'il veut accueillir un stagiaire, ce qui décourage certains candidats.
- Les salaires, les calendriers scolaires, et les règles pour le travail des jeunes en vacances varient entre les deux Régions.

Il est recommandé d'assouplir et d'harmoniser les règles entre Régions afin de faciliter l'organisation des stages et d'offrir plus d'opportunités aux élèves. Un cadre clair, partagé et simplifié permettrait aux jeunes de se former plus facilement, quel que soit le lieu de stage.